



SEANCE DU 6 AVRIL 2017

Date d'envoi de la convocation : 31/03/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 193
Nombre de votants : 215

Secrétaire de séance : DUFOUR Luc

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 22h00), BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), LEBOYER Daniel suppléant de BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 20h46), HOUIVET Benoît (jusqu'à 22h23), HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, LEMENANT Lucien suppléant de JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (jusqu'à 20h04), LE BEL Didier (jusqu'à 22h45), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert (jusqu'à 22h41), LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h05), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy (jusqu'à 19h45), LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de son arrivée), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (jusqu'à 20h27 et revient à 21h51), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, COTEN Gérard suppléant de PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), BESUELLE Régine (pouvoir à Jean-Marie LINCHENEAU), CATHERINE Arnaud (pouvoir à Martine GRUNEWALD), DELESTRE Richard, (pouvoir à Valérie VARENNE), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), GAUCHET Marc (pouvoir à d'AIGREMONT Jean-Marie), GESNOUIN Marie-Claude (pouvoir à Sylvie LAINE), GILLES Geneviève (pouvoir à LEFAUCONNIER Jean), GUERARD Jacqueline (pouvoir à VILLETTE Gilbert), JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à Jean LAGARDE), LALOË Evelyne (pouvoir à DUFOUR Luc), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEFRANC Bertrand (pouvoir à LEFAIX-VERON Odile, LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel jusqu'à son arrivée), MARGUERITE David (pouvoir à LEBARON Bernard), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POIDEVIN Hugo (pouvoir à LEJAMTEL Ralph, SEBIRE Nelly (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), LESENECHAL Guy (pouvoir à LECHEVALIER Michel à partir de 19h45), LAUNOY Claudie (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 20h04), MAUQUEST Jean-Pierre (pouvoir à AMIOT Sylvie à partir de 20h27 et jusqu'à 21h51), BASTIEN Frédéric (pouvoir à CATHERINE Christian à partir de 22h00), LEMONNIER Thierry (pouvoir à HAMON Myriam à partir de 22h05), HOUVET Benoît (pouvoir à FEUILLY Hervé à partir de 22h23), LEFEVRE Hubert (pouvoir à BARBEY Hubert à partir de 22h41), LE BEL Didier (pouvoir à LECOUCVEY Jean-Paul à partir de 22h45), HENRY Yves (pouvoir à BARBEY Stéphane à partir de 20h46).

Excusés : BROQUET Patrick, DUPONT Claude, GOUREMAN Paul, HUET Fabrice, LEPOITTEVIN Michel, VEILLARD Rodolphe.

Délibération n° 2017-100

Notre Littoral Pour Demain (NLPD) – Cellules Hydro-Sédimentaire N° 7 - désignation des représentants De La Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Afin d'anticiper et développer des stratégies partagées pour protéger la bande côtière, la Région Basse Normandie a défini un cadre d'actions pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation à l'évolution du trait de côte au travers d'une politique volontariste dont l'objectif est d'anticiper les changements climatiques sur le littoral d'ici 20,50 et 100 ans.

A ce titre, le Conseil Régional de Basse Normandie a lancé en 2014, l'appel à projet « Notre littoral pour demain » afin d'accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie de gestion durable de la bande côtière la plus adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Les étapes de la stratégie de l'appel à projet s'articulent autour de 3 phases :

- La connaissance pour mieux appréhender le sujet

-

Sessions d'informations et de formation auprès des élus portant sur les préoccupations de l'érosion du littoral et de ses conséquences : changement climatique, évolution et historique du littoral, réglementation, urbanisme, etc ...

- Le diagnostic du territoire

-

Réalisation d'un diagnostic territorial complet du territoire sur les thématiques liées à du l'évolution du littoral: hydrologiques et sédimentaires, Climatiques, Usages littoraux, Historique, Urbanisme, Humaines et économiques.

Cette phase a pour but d'identifier les actions à entreprendre sur le long terme.

- La stratégie et le plan d'actions

-

Cette phase conduit à l'élaboration et l'écriture des actions à engager. Elle engage la collectivité dans le long terme sur les investissements, les adaptations des réglementations locales sur l'urbanisme, les activités,...

Les projets sont portés par plusieurs institutions afin d'être en cohérence avec l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire. Au niveau de la cellule hydro-sédimentaire n° 7 définie dans le

cadre de l'appel à projet, d'une longueur de 65 km, le projet est initialement porté par les Communautés de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), de la Région de Montebourg (CCRM) et du Val de Saire (CCVS), en partenariat avec le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB),

Pour mener à bien le projet, un comité de pilotage et un comité élargi doivent être mis en place dans le cadre d'un règlement d'organisation et de fonctionnement.

Les phases n° 2 (complément de diagnostic) et n° 3 (élaboration de la stratégie) de l'appel à projet vont être engagées et seront désormais portées par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec le PNRMCB qui apportera un soutien technique et un rôle d'appui administratif (rédaction du cahier des charges, analyse des offres des bureaux d'études...)

Avec la mise en œuvre de la loi Notre, la Communauté d'Agglomération s'est en effet substituée aux Communauté de Communes de la région de Montebourg, et du Val de Saire dans le cadre de la compétence « GEMAPI ».

A ce titre, elle doit désigner des délégués afin d'être représentée au sein du comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du projet.

La Communauté d'Agglomération prend à sa charge une partie de la participation liée à la mise en œuvre et au suivi de cet appel à projet :

- A hauteur de 50 % sur les restes à réaliser du coût de l'étude conformément à la clé de répartition définie dans la convention de constitution du groupement de commande en date du 17 novembre 2016. L'étude, dont le coût prévisionnel a été estimé à 150 000 € HT, est financée à 80 % par la Région, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le FNADT et des fonds LEADER. Le reste à charge est donc évalué à 15 000 € HT sur 3 ans pour la Communauté d'Agglomération.
- A hauteur de 2/3 des dépenses d'ingénierie de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conformément à la clé de répartition définie dans la convention de constitution du groupement de commande. Ces dépenses d'ingénierie, dont le coût prévisionnel est estimé à 9900 € sur les 3 ans du projet, sont financées à 80 % par la Région et des fonds LEADER. Le reste à charge est donc évalué à 1320 € HT sur 3 ans pour la Communauté d'Agglomération.

A noter que les dépenses d'ingénierie du PNRMCB pour le suivi du projet, initialement évaluées à 19800 €, avec un financement de 80% apporté par la Région et des fonds LEADER, et dont 2/3 devait être pris en charge par la Communauté d'Agglomération conformément à la clé de répartition validée, vont finalement être prises en charge à 100% par le PNRMCB.

- A hauteur de 2/3 d'un forfait de fonctionnement de 3000 € pour la gestion administrative du groupement, déduction faite des éventuelles subventions, soit une somme de 2 000 €.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet lancé par le Conseil Régional de Basse Normandie,

Considérant la lettre d'intention commune entre les Communautés de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), de la Région de Montebourg (CCRM) et du Val de Saire (CCVS), et le

Président du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB) en date du 14/09/2015,

Considérant les délibérations sur ce sujet des Communautés de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), de la Région de Montebourg (CCRM) et du Val de Saire (CCVS),

Considérant la proposition de la commission « cycle naturel de l'eau » du 29 mars 2017,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 199 – Contre : 3 – Abstentions : 9) :

- **Valide** les clés de répartition des coûts de l'appel à projet entre communautés de communes et la synthèse financière présentées lors du conseil communautaire et reprise ci-dessus,
- **Désigne**, pour toute la durée de leur mandat, les représentants de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour siéger au Comité de Pilotage de l'appel à projet Notre Littoral Pour Demain de la Cellule Hydro-Sédimentaire n° 7:
 - Madame Sandrine REVERT, Messieurs BERNARD LEBARON, Yves ASSELINE et Jean-Claude LEGOUPIL en qualité de délégués titulaires,
 - Madame Sylvie AMIOT, Messieurs Jean-Pierre LEMYRE, Jean LEPETIT et René HARDY en qualité de délégués suppléants,
- **Autorise** le paiement des prestations sachant que les crédits seront inscrits au budget principal 2017
- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 28/04/17
et publication ou notification
du : 14/04/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN